

# BULLETIN DU CNDIO

## " LE RESEAU DES GESTIONNAIRES DE DONNEES OcéANOGRAPHIQUES EST NE "

Enfin un réseau national de gestion des données océanographiques pour le Gabon. Un ouf de soulagement que peuvent pousser les partenaires et usagers de la mer et du littoral. Le pays possède désormais une structure qui pourra capitaliser l'ensemble des données, des méta données et des informations sur l'espace maritime national.

Il est bien vrai que ce réseau n'est qu'au stade de construction, mais comme tous les processus qui se veulent actifs, dynamiques et opérationnels, il a l'avantage d'exister. Le défi est grand, et c'est grâce aux différents partenaires du réseau que notre pays pourra non sans difficultés, atteindre ses objectifs.

Pour l'instant, ce sont quatre institutions qui ont accepté de démarrer cette aventure : la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA), la Compagnie Nationale de Navigation Intérieure (CNI), la Direction des Ressources Hydrauliques (DRH), Total Gabon. Mais nous savons qu'ils sont plus d'une quarantaine parmi les acteurs du domaine marin et littoral, ayant pris part à l'atelier de lancement officiel du réseau national, qui souhaitent adhérer à ce protocole de collaboration.

Nous convenons tous aujourd'hui qu'une bonne décision ne peut être prise que sur la base de données fiables et mesurables ; de même, les stratégies sur la planification de la zone marine et côtière ne peuvent avoir un impact réel que si elles reposent sur la concertation de l'ensemble des partenaires utilisateurs de cet espace. C'est dans ce cadre que s'inscrit le réseau des gestionnaires de données océanographiques : la concertation, l'échange et l'action commune pour un meilleur devenir de notre océan, du point de vue de sa connaissance et de son exploitation. La participation et la collaboration de tous les groupes partenaires à ce processus permettra de matérialiser les défis considérables qui sont les nôtres à l'heure où l'océan prend une place importante dans les enjeux futurs.

Il nous revient donc, à tous qui sommes partenaires de cette aventure, de mieux structurer



Une vue des officiels lors de l'atelier sur la gestion des données océanographiques

ce réseau national, et de faire en sorte que notre espace maritime soit un peu mieux connu de tous.

Magloir-Désiré **MOUNGANGA**  
Responsable du Centre

### Sommaire du numéro 1

Page 1 : Editorial  
Page 2 et 3 : Dossier : la politique gabonaise de gestion des espaces côtiers  
Page 4 : Compte rendu de l'atelier sur la gestion des données océanographiques  
Page 4 : Les brèves et annonces

### APPEL A CONTRIBUTION

Le comité de rédaction du BULLETIN DU CNDIO sollicite les contributions de tous (partenaires du réseau, professionnels, étudiants) pour rédiger un article ou pour donner avis dans la nouvelle rubrique dénommée **POINT DE VUE**

Les textes sont à déposer auprès du secrétaire de rédaction

**A compter de janvier 2005 le BULLETIN DU  
CNDIO passe de 4 à 8 pages**

## LE DOSSIER DU TRIMESTRE

## LA POLITIQUE GABONAISE DE GESTION DES ESPACES COTIERS

Définir une politique de gestion des espaces côtiers revient de prime abord à poser au moins trois problématiques : espaces exigus mais attractifs, les littoraux peuvent-ils sans risques continuer à supporter l'accumulation des activités et des hommes qu'on observe? de même l'étendue des zones maritimes gabonaises ne masquent-elles pas les limites des ressources halieutiques et pétrolières qu'elles renferment? pollution, exploitation parfois anarchique et incontrôlée des potentialités, urbanisation linéaire le long des rivages marins et son corollaire qu'est la fragilisation du trait de côte ne sont-elles pas la rançon payée par les atouts qu'offrent les espaces côtiers? Le Gabon n'a, semble-t-il, pas encore pris la mesure de la situation, néanmoins s'est résolu à orienter sa politique de gestion du littoral sur quatre axes principaux : l'élaboration et le renforcement de la réglementation, la mise en œuvre des mesures de protection la réalisation d'actions concrètes d'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation des ressources des zones côtières.

**I- Mise en place d'une réglementation appropriée**

Le Gabon n'a pas encore élaboré une loi consacrée aux problèmes spécifiques du littoral (usages, mise en valeur, exploitation, protection...) encore moins envisagé la création d'un organisme du type Conservatoire du littoral et des rivages lacustres tel qu'il en existe en France, il s'est jusque là borné à mettre en place une réglementation qui couvre un certain nombre de domaines relatifs à l'occupation des espaces et à l'exploitation des ressources. Nous ne retiendrons ici que l'urbanisme et la pêche.

*\* En matière d'urbanisme en zone côtière*

Les règlements d'urbanisme définissent une bande de 50 mètres à partir de la bordure du rivage déclarée inconstructible (non aedificandi) comme le précise si bien pour la zone nord de Libreville, le décret N° 00440/PR/MFDE du 21/09/1967. Le règlement d'urbanisme dans sa composante littorale a pour finalité la maîtrise de la poussée urbaine le long des côtes, même si celle-ci est encore loin d'être effective, et, indirectement, la réhabilitation de la nature en bordure de mer afin de rendre cette dernière accessible à tous. Cepen-

dant, de nombreuses insuffisances restent à combler dans ce domaine.

*\* En matière de pêche*

La délimitation des zones de pêche artisanale et industrielle par la loi 1/82 respectivement jusqu'à 3 milles marins au large, de 3 à 6 milles marins pour les navires battant pavillon gabonais et entre 6 milles et 200 milles pour les navires battant pavillon étranger répond à un souci de garantir la régénération des espèces halieutiques afin de permettre une exploitation pérenne et surtout rationnelle des ressources. Car, contrairement à un gisement minier qui s'épuise, la mer est un gisement vivant à telle enseigne que si l'on dépasse un seuil d'exploitation, on risque de tuer la poule aux œufs d'or.

**II- Prise et mise en œuvre des mesures de protection des milieux**

Un texte juridique de portée plus générale, la loi 16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement accorde une place à la protection des espaces côtiers dans le chapitre premier du titre II tout en laissant la compétence aux administrations concernées par les problèmes de la mer et des côtes d'élaborer des textes réglementaires. Un certain nombre de textes ont été élaborés et sont disponibles dans ces administrations et autres structures publiques depositaires des textes législatifs et réglementaires de la République en l'occurrence le Journal Officiel et la Direction des Archives Nationales.

L'objectif visé par l'application de cet arsenal est bien évidemment la protection des espaces côtiers contre les formes de dégradation résultant des activités et de la présence de l'homme sur les milieux et la sensibilisation des usagers sur la fragilité des écosystèmes côtiers. C'est dans ce cadre que des décrets ont été pris, notamment :

- le décret N°00019/MMERM/DGMC du 30 octobre 1990 portant interdiction des exploitations des carrières situées en bordure de mer. Celui-ci vise essentiellement à prohiber les pratiques qui sont de nature à amplifier le phénomène de l'érosion marine du fait de l'amaigrissement des places ;
- le décret N°405/PR/MEFEPEPN du 15 mai 2002 portant réglementation des études d'impact sur l'environnement. Ce décret fait obligation à tout promoteur d'un projet d'aménagement susceptible de porter atteinte à l'environnement et d'en altérer les qualités et l'esthétique naturelles de réaliser préalablement une étude d'impact et d'envisager les mesures d'accompagnement en vue de réhabiliter les sites dégradés. Dans le domaine marin et côtier plus qu'ailleurs, l'application des dispositions réglementaires de ce texte devrait être incontournable ;
- le décret N°00653/PR/MTEPN du 21/5/2003 relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures. Ce décret fixe les modalités relatives à la préparation et à la lutte contre les polluants par les hydrocarbures et autres substances nuisibles, identifie les organes de préparation et de lutte et ceux qui organisent les opérations proprement dites. Il intègre à cet effet, le Plan National d'Urgence qui, malheureusement, n'est pas encore opérationnel.



Aspect d'une construction qui ne prend pas en compte les règles d'urbanisme, notamment la borne des cinquante (50) mètres.

A ces dispositions de portée nationale, il faut ajouter la ratification par le Gabon d'un certain nombre de conventions portant sur la prévention et la lutte contre la pollution des mers notamment, la Convention pour la prévention de la pollution par les navires de 1973 et son protocole de 1978 (Convention MARPOL) et la Convention internationale d'Abidjan sur la coopération en matière de protection et de mise en valeur des zones côtières pour ne citer que ces deux-là. Sur ce plan, le Ministère chargé de la marine marchande et le Centre National Anti-pollution sont des acteurs à part entière de la gestion des espaces côtiers.

Outre l'action des pouvoirs publics, il convient de mettre aussi en exergue la contribution des Organisations Non Gouvernementales dans la conservation et la protection des écosystèmes et de la biodiversité des zones côtières : ASF (Aventures Sans Frontières), WWF (Fonds Mondial pour la Nature) sont particulièrement actifs en la matière.

### III- Réalisation des actions concrètes d'aménagement

L'aménagement des espaces côtiers s'oriente principalement vers :

- la mise en place des infrastructures portuaires pour répondre aux nécessités du commerce extérieur ;
- l'aménagement des aires protégées et autres parcs nationaux couvrant les zones côtières ;
- l'installation des stations aquacoles ;
- l'aménagement de certaines portions de plages en vue de développer les activités balnéaires ;
- l'érection des défenses côtières le long des segments de côtes où les infrastructures et équipements publics sont menacés par l'érosion marine.

### IV- Exploitation des potentialités et mise en valeur des zones côtières

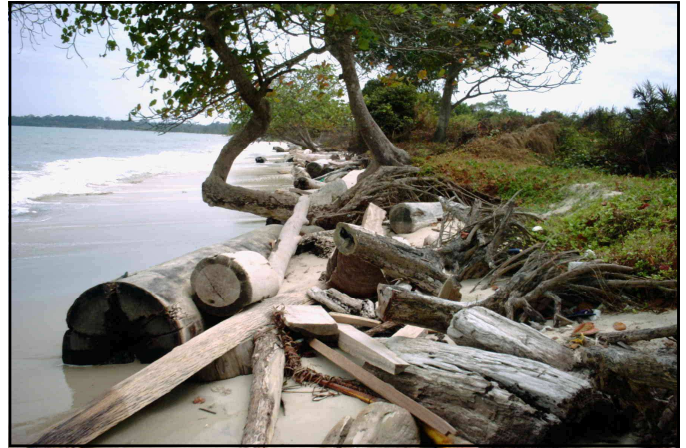
Dans le domaine de la mise en valeur des espaces côtiers, l'on peut déplorer l'inexistence à ce jour des Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), ce qui constitue réellement une lacune difficilement admissible dans un pays dont l'espace maritime côtier est aussi grand que la composante terrestre de son territoire.

Ce manquement ne demande qu'à être comblé afin de rompre avec ce qui apparaît comme « une navigation à vue » dans un secteur qui exige une planification des actions qui tienne compte de tous les paramètres liés à l'utilisation, à l'occupation et à la préservation du littoral. Certaines d'entre elles précitées sont entreprises çà et là mais ne sont pas orientées par des schémas directeurs préalablement élaborés, lesquels peuvent fixer des choix judicieux sur les différents usages qui doivent être faits des espaces et les sites retenus pour ces usages. En revanche – consolation tout de même – les plans de développement économique et social élaborés au Gabon intègrent toujours le volet relatif à l'exploitation et à la mise en valeur des zones côtières.

La gestion des zones côtières reste et demeure une option capitale dans la politique d'organisation et de maîtrise des espaces. Elle doit s'inscrire dans un cadre global de développement et d'aménagement du

territoire qui tienne compte des particularités naturelles, de l'intérêt économique et des enjeux d'ordre écologique que présentent les milieux côtiers.

Julien **MOMBE-NGUEMA**  
Administrateur des Affaires Maritimes  
Docteur en Sciences Humaines et Juridiques de la Mer



Une vue de la plage en cours d'érosion, au Nord de Libreville (Sablière). L'exploitation de ce milieu doit prendre en compte l'évolution naturelle du milieu

### A LIRE ...

\* **Compte Rendu de la Journée Mondiale des Océans** organisé le 08 juin 2004 par le CNDIO en partenariat avec les ONG ACDAC et HUMEN. Vous y trouverez outre les discours des cérémonies d'ouverture et de clôture, les résumés des trois communications ainsi que quelques lignes sur le forum "Jeunesse et Océans".

\* Anne-Sophie ARCHAMBEAU, 2004, **LES OCEANS**. Paris, Editions PUF, Collection QSJ ?, 125 p.

\* Caroline TOUTAIN, 2004, **PREVENIR LES CATASTROPHES ECOLOGIQUES ?** Les marées noires. Toulouse, Editions MILAN, Collection "Essentiels Milan", 64 p.

\* Odile GUERIN, 2004, **TOUT SAVOIR SUR LES MAREES**. Rennes, Editions Ouest-France, Collection "Sciences de la Terre", 166 p.

\* Edouard BART, 2003, **EVOLUTION DU CLIMAT ET DE L'OCEAN**. Paris, Editions Collège de France – Fayard, Collection "Leçons Inaugurales du Collège de France", 76 p.

\* Gérald GARRY et al, 1997, **PLANS DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX** - Guide Méthodologique. Paris, La Documentation Française, 54 p.

\* **TERRE D'OCEAN, n°3 - année 2004**. Magazine vivant des sciences de l'environnement édité par le Département de Géologie et d'Océanographie de l'Université de Bordeaux I. Site web : [www.ocean.asso.fr](http://www.ocean.asso.fr)

\* Gérald GARRY et al, 1999, **PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS** -Risque d'inondation. Paris, La Documentation Française, 123 p.

François Edgard **FAURE**

Tous ces documents sont disponibles en consultation au CNDIO, Bâtiment de l'IRSH, Campus UOB.

## COMPTE RENDU DE LA JOURNEE MONDIALE DES OCEANS – 08 juin 2004

Le Centre National des Données et de l'Information Océanographiques (CNDIO), Unité Mixte de Recherche de l'IRSH (CENAREST) a célébré pour la première fois au Gabon, en partenariat avec des opérateurs privés, publics et des ONGs locales, la Journée Mondiale des Océans le 08 juin. Proclamée pour la première fois en 1992, à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, la Journée Mondiale des Océans a été célébrée pour la première fois le 08 juin 2003 sous l'égide de l'UNESCO. La Journée Mondiale des Océans vise à sensibiliser le public à la beauté des océans et à l'importance de protéger nos océans et nos côtes de la pollution.

La Journée mondiale des Océans dont le thème cette année est : **H<sub>2</sub>O – Des sommets aux océans**, met en valeur le cycle de l'eau, selon lequel l'eau s'évapore des océans vers l'atmosphère et retourne dans la terre puis enfin dans les océans. C'est dans cette perspective de protection de l'environnement global que simultanément sur les cinq continents, une centaine d'institutions réunies autour du RESEAU OCEAN MONDIAL ont proposé à leur public différentes animations, actions et festivités pour célébrer les océans. Au Gabon, le CNDIO a mis à profit cette manifestation pour organiser avec ses partenaires un atelier sur la **Gestion des Données Océanographiques**.

Organisé Sous le Haut Patronage de son Excellence, le Dr Vincent MOULENGUI BOUKOSSOU, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique, l'atelier avait pour objectif de rendre effectives les activités du **Réseau National de Gestion des Données Océanographiques**, suite aux recommandations de l'atelier de lancement du projet ODINAFRICA II au Gabon.

Après la présentation de trois communications faites tour à tour par le CNDIO, la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) et la Compagnie Nationale de Navigation Intérieure (CNI), les partenaires du réseau ont adopté et signé le protocole d'échange des données océanographiques. Il s'agit de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, de la CNI, de la Direction Générale des Mines et des Ressources



Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ( au centre) Monsieur Vincent MOULENGUI BOUKOSSOU à l'ouverture de la journée. A droite, le Commissaire Général du CENAREST, Monsieur Samuel MBADINGA et à gauche le Directeur de l'IRSH, Monsieur Marius INDJILEY.

Hydrauliques et de la société TOTAL GABON.

Parallèlement à l'organisation de l'atelier, le CNDIO en collaboration avec l'Agence pour la Conservation et le Développement en Afrique Centrale (ACDAC) et l'ONG Humanitaire et Environnement (HUMEN) avaient également organisé un forum dénommé **"Forum Jeunesse et Océans"**. Un seul établissement secondaire de Libreville, le Lycée OBIANG ETOUGHE, participait à ce mini jeu concours animé et interactif qui visait à susciter auprès des jeunes élèves un intérêt pour la problématique de l'océan. Après ce jeu dédié aux scolaires, la Direction Générale des Pêches clôturait les activités de la Journée Mondiale des Océans en animant une mini exposition. En fin d'après midi, la cérémonie de clôture des manifestations fut marquée par la remise des lots aux participants du forum "Jeunesse et Océans", la lecture du rapport final de l'atelier et par le discours de clôture du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique.

François Edgard FAURE  
Docteur en Sciences Humaines de la Mer

### LES BREVES ET ANNONCES

#### MOUVEMENTS DES CHERCHEURS ET ACTIVITES SCIENTIFIQUES

\* **Août 2004** : Participation du responsable du CNDIO, Magloir-Désiré MOUNGANGA, au Séminaire sur l'Evaluation Environnementale Intégrée organisé par le Ministère de l'Economie Forestière, le PNUE et l'ADIE.

\* **Juillet - Août 2004** : Séjour scientifique à Nantes du Dr François Edgard FAURE, responsable de l'Unité Recherche du Centre National des Données et de l'Information Océanographiques (CNDIO).

#### ATELIER

\* **20 Août 2004** : Atelier de restitution des résultats de la campagne d'évaluation des ressources halieutiques du Gabon effectuée par le navire Espagnol **Visconde de EZA**, avec l'appui technique de l'**Institut Espagnol d'Océanographie**. La campagne a été menée entre le 10 novembre et le 5 décembre 2002. Les résultats préliminaires ont été présentés le vendredi 20 août à l'auditorium du Ministère de l'Economie Forestière.

Noël OVONO EDZANG  
Secrétaire de Rédaction



TOTAL GABON

Ce bulletin a été édité grâce au soutien financier de Total Gabon à l'ACDAC



Ensemble, conservons notre Bien-être

#### COMITE DE REDACTION

Directeur de Publication : Dr Magloir-Désiré MOUNGANGA ; Secrétaire de Rédaction : Dr Noël OVONO EDZANG ; Rédacteurs : Dr François Edgard FAURE ; Dr Julien MOMBE NGUEMA, Dr Magloir-Désiré MOUNGANGA, Dr Noël OVONO EDZANG.